

Vos élus vous informent... Comité d'Etablissement du 27 avril 2017

Désignation des représentants au CCE du CE Nouvelle-Aquitaine (2 sièges titulaires et 1 siège suppléant) :

Au vu de la composition du CE Nouvelle-Aquitaine, le SNU pouvait raisonnablement briguer un siège de titulaire. **C'était sans compter sur la nouvelle alliance syndicale CFDT-CFTC-SNAP.** Résultat : un titulaire et un suppléant pour la CFDT, un titulaire pour la CFTC. **Le SNU ainsi écarté,** nous allons en tirer toutes les conséquences sur la poursuite de notre investissement au sein du bureau du CE.....

Information sur les observations de la relation de service :

Le SNU met l'accent sur les incohérences du projet : les fiches prévoient des actes contraires aux instructions en vigueur à ce jour, prise de note de votre ELD mais interdiction de garder une trace écrite, personnalisation de la relation de service entreprise impossible avec la mutualisation des appels, débriefing immédiat prévu mais pas possible en réalité en toute circonstance (temps contraint RDV ESI par exemple)...

Rien de tout cela n'inquiète la Direction, tout au plus faudra-il faire évoluer quelques fiches sur les injonctions paradoxales.

Le SNU a proposé et demandé la mise au vote d'une résolution mettant en avant l'impact de ce projet sur la santé au travail, son contenu représentant un séquençage trop important du travail incompatible avec l'autonomie des conseillers prônée par Pôle Emploi lui-même, le risque de déstabilisation des agents, la souffrance au travail et une surveillance disproportionnée ; demandant la suspension du projet et la consultation des 3 CHSCT Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Les 3 Organisations syndicales de la nouvelle alliance (CFDT CFTC SNAP) ont voté contre cette résolution laissant le champ libre à la Direction pour mener ces observations comme elle l'entend.

Présentation de l'accord QVT :

Résumé de l'accord QVT lu par la Direction qui met l'accent sur le volet télétravail, quelques question matérialistes de certains : non l'établissement ne remboursera pas vos frais d'assurance habitation, vous engagez votre responsabilité sur la conformité de votre installation électrique, les instances représentatives du personnel peuvent vous rendre visite uniquement si vous l'autorisez. Les collègues ont jusqu'au 15/05 pour faire remonter leur candidature, au lieu du 05/05 et c'est **la Direction qui choisira, en prenant en compte l'éloignement et la charge familiale, entre autres mais pas que !**

Une rotation sera envisagée chaque année, nos DP y seront attentifs...

Quelques informations importantes qu'il conviendra de faire respecter dans cet accord :

Les réunions doivent d'être planifiées sur les plages fixes, si elles peuvent ponctuellement déborder, il convient de respecter un délai de prévenance suffisant (de l'ordre de 10 à 15 jours serait raisonnable d'après notre Directeur Régional).

Un briefing sur les plages variables ne peut **en aucun cas avoir un caractère obligatoire.**

Actualités de la Direction Régionale :

La fin de la campagne EPA est décalée au 15 mai en raison des congés, que la Direction ne pouvait sans doute pas prévoir...

Question diverse :

Interpelée sur l'expérimentation dans certaines agences d'informations collectives faisant la promotion de « Bob-Emploi », la Direction confirme que dans le cadre du processus d'évaluation, de nombreuses agences sur le territoire réalisent ces informations. Pourquoi ne pas promouvoir nos propres services ?



Prochain CE « extraordinaire » le 10/05/17

Prochain CE « ordinaire » le 24/05/17

Vos représentants au CE Nouvelle Aquitaine

Fabienne NIAUSSAT, Brigitte DOHEN, Elizabeth CHALEIX, Emmanuelle MONTEIL,
Nacima BOUZABOUN, Jean-Bernard TRIPONEL, Thierry DARFEUILLE, Philippe LESHOURIES, Joël
DOUMERGUE, Sylvain GABRY, Jean-François BROUARD.

Vous désirez recevoir les publications du SNU Poitou-Charentes dès leur diffusion ?
Cliquez sur le lien ci-contre !

